

# Mise à jour #3 sur le système de contrôle des importations 2 de l'Union européenne (ICS2) - Version 3

REGLEMENTATION

Go Live pour CMA CGM le 13 novembre 2024

Nous vous avons informés en mars puis en juin 2024 sur l'évolution du Système de Contrôle des Importations 2 de l'Union Européenne (ICS2).

Avec cette 3ème annonce, nous tenons à vous informer qu'avec l'approbation des autorités douanières, CMA CGM a décidé du 13 novembre 2024 comme date de mise en service d'ICS2. À partir de cette date, nos déclarations douanières doivent être entièrement conformes à la réglementation ICS2.

La réglementation ICS2 s'applique à toutes les cargaisons longue et courte distance qui déchargent, transbordent ou transitent par les 27 États membres de l'UE, l'Irlande du Nord, la Norvège ou la Suisse ainsi qu'aux cargaisons qui resteront à bord (FROB - Freight Remaining On Board). Cela renforce la gestion des risques douaniers et améliore l'analyse des risques de sécurité et de sûreté pour les marchandises entrant ou transitant par l'Union européenne.

Ce qui va changer pour vous :

Pour se conformer à la réglementation, les instructions d'expédition (SI) doivent nous être transmises, y compris les données obligatoires pour l'ICS2, dans le délai de clôture des SI afin d'éviter les roll-over de conteneurs.

## **Éléments de données obligatoires pour l'ENS**

Les données ci-dessous doivent obligatoirement être incluses dans les SI :

- HS code à 6 chiffres pour chaque marchandise
- Description complète et précise de la cargaison
- Code CUS pour les produits chimiques dangereux et non-dangereux si inclus dans l'ECICS (European Customs Inventory of Chemical Substances)
- UCR (Unique Consignment Reference) si émis par le client
- Adresse complète et numéro EORI de toutes les parties si les douanes européennes leur en ont attribué un

### **Dépôt unique ou dépôts multiples**

Dépôt unique:

Vous pouvez nous fournir **les informations ci-dessous si vous souhaitez que CMA CGM les dépose en votre nom** en dépôt unique:

- Informations complètes de l'acheteur et du vendeur, y compris leur EORI pour toute marchandises import déchargeant dans l'UE (FROB exclu).
- Détails des House Bills of Lading.

OU

### **Dépôts multiples:**

Vous pouvez nous fournir le numéro EORI (Economic Operators Registration and Identification) du déclarant supplémentaire qui effectuera un dépôt partiel.

La fenêtre de déploiement ICS2 pour les déclarants internes s'étend du 4 décembre 2024 au 1er avril 2025. D'ici là, CMA CGM procédera au dépôt partiel.

**CMA CGM se réserve le droit de facturer ce service..**

**PAS DE MRN, PAS DE CHARGEMENT** : CMA CGM recevra un numéro de référence de mouvement (MRN) pour chaque connaissance en guise d'accusé de réception des autorités douanières après le dépôt de l'ENS. Pour garantir la conformité, CMA CGM appliquera une politique « PAS DE MRN, PAS DE CHARGEMENT » pour les voyages longue distance où l'ENS doit être soumis 24 heures avant le chargement du conteneur sur le navire entrant dans l'UE. Pour les

voyages courte distance, l'ENS doit être soumis au moins 2 heures avant que le navire ne touche le port de l'UE.

### **Canaux utilisés pour la soumission des SI :**

Nous avons mis à jour nos canaux de commerce électronique pour prendre en charge ces soumissions de données. Nous fournirons bientôt des directives détaillées pour la saisie des données ICS2.

N'hésitez pas à contacter nos équipes locales pour toute information complémentaire.

Pour plus d'informations sur ICS2 - Release 3, veuillez visiter le site Web de la Commission européenne : [Import Control System 2 - Release 3 - European Commission \(europa.eu\)](#)

**S'abonner  
pour recevoir les dernières  
News CMA CGM**

S'abonner

Suivre CMA CGM News

Imprimer cette news

Partager cet article:

- 
- 
- 
- 

[News précédente](#)